



DIPLÔME ET NIVEAU DE CLASSIFICATION	MÉTIER	COMPÉTENCES SPÉCIALITÉS	AUTRES DIPLÔMES DE MÊME NIVEAU
<p>Niveau V BAPAAT Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien</p>	<p>- Assistant animateur d'activités de loisirs - Assistant animateur auprès de publics et de structures d'accueil diversifiés Le BAPAAT permet également de se présenter au concours d'adjoint d'animation ou d'opérateur des activités physiques et sportives de la fonction publique territoriale</p>	<p>Le B.A.P.A.A.T est le premier niveau de qualification professionnelle pour encadrer, animer, et accompagner, sous la responsabilité d'un cadre des activités physiques et sportives et /ou socioculturelles. 3 options ouvertes : - loisirs du jeune et de l'enfant - loisirs tout publics en structures d'accueil et lieux de vacances - loisirs de pleine nature Elles s'appuient sur 26 supports techniques liés aux activités physiques, sportives et socioculturelles.</p>	<p>CAP - BEP</p>
<p>Niveau IV BPJEPS Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport BEES (brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1er degré) et BEATEP (brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse) en cours d'abrogation</p>	<p>L'animateur exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs socio-éducatif et socioculturel et dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.</p>	<p>Le BP JEPS prépare aux métiers d'animateur (dans la spécialité) dans une association ou une entreprise. Dans le secteur sportif : le BP JEPS permet d'encadrer contre rémunération les activités physiques et sportives de la spécialité. Dans le secteur de l'animation : la spécialité loisirs tous publics du BP JEPS permet de diriger à titre permanent un accueil collectif de mineurs ainsi que les autres spécialités si elles sont assorties d'une unité complémentaire spécifique. Le BP JEPS permet, en outre, de se présenter au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives de la fonction publique territoriale.</p>	<p>Baccalauréat professionnel</p>



DIPLÔME ET NIVEAU DE CLASSIFICATION	MÉTIER	COMPÉTENCES SPÉCIALITÉS	AUTRES DIPLÔMES DE MÊME NIVEAU
		<p>et, selon sa spécialité, au concours d'animateur territorial, ainsi qu'au concours d'animateur de la fonction publique hospitalière.</p>	
<p>Niveau III DEJEPS Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport</p>	<p>- Coordinateur-technicien - Entraîneur dans une association ou une entreprise. Permet, dans le secteur sportif, d'encadrer contre rémunération</p>	<p>Le DEJEPS atteste de la possession des compétences à l'exercice du métier de coordonnateur technicien ou d'entraîneur dans le champ de la mention obtenue. Il est délivré au titre : - d'une « spécialité » relative au « perfectionnement sportif » ou à « l'animation socioéducative ou culturelle », - et d'une « mention » relative à un champ d'activités.</p>	<p>BTS – DEUST (Bac + 2)</p>
<p>Niveau II DESJEPS Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport BEES (brevet d'Etat d'éducateur sportif 2e degré) et DE- DPAD (Diplôme d'Etat de directeur de projet d'animation et de développement) en cours d'abrogation</p>	<p>- directeur de projet - directeur de structure - directeur sportif dans une association ou une entreprise. Il permet, dans le secteur sportif, d'encadrer contre rémunération Il permet, en outre, de se présenter aux concours de conseiller des activités physiques et sportives et d'attaché spécialité animation de la fonction publique territoriale.</p>	<p>Le DESJEPS atteste de la possession des compétences à l'exercice du métier de directeur de projet, directeur de structure ou directeur sportif dans le champ de la mention obtenue.</p>	<p>LICENCE (Bac + 3)</p>